

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de PORNICHET

L'an deux mille dix-sept,  
Le vingt décembre, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN,  
LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES, GILLET, LOILLIEUX, DAGUIZE, DEUX, SAILLANT,  
POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, SIMON, BELLIOU, ROBIN,  
TRICHET, BERTHELIER, DUBOIS.

Date de convocation

14 décembre 2017

A l'exception de :  
Madame HUCHET.  
Monsieur BEAUREPAIRE a donné pouvoir à Monsieur DONNE.  
Monsieur GUGLIELMI a donné pouvoir à Madame LE PAPE.  
Monsieur CHESNEAU a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.  
Madame LEVESQUE a donné pouvoir à Madame BOUYER.  
Monsieur CAZIN a donné pouvoir à Monsieur SAILLANT.  
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.  
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.  
Madame CHUPIN a donné pouvoir à Madame MARTIN.  
Madame CARNAC a donné pouvoir à Monsieur ROBIN.  
Monsieur CORNETI a donné pouvoir à Monsieur TRICHET.

Date du  
Conseil Municipal

20 DECEMBRE 2017

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents---- 32

Votants ----- 32

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur ALLANIC est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### 7/ EXERCICES 2017 ET 2018 – AUTORISATION D'ENGAGEMENT / CREDITS DE PAIEMENT – LOTISSEMENT LES JARDINS DE L'ESTRAN – ACTUALISATION DES CREDITS DE PAIEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué

#### EXPOSE :

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Claude  
PELLETEUR

Par une délibération du 16 septembre 2015, le Conseil Municipal a autorisé l'ouverture d'une autorisation d'engagement / crédits de paiement pour le lotissement Les Jardins de l'Estran.

L'exercice 2016 étant clos, la présente délibération propose l'actualisation de la répartition des crédits de paiement. En effet, aucun report de crédits n'étant effectué, il convient de fixer les réalisations pour 2016 et de déterminer le nouvel échéancier de paiement de cette autorisation d'engagement.

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2017)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2017	Restes à financer de l'exercice 2018	Restes à financer (exercice au-delà de N+1)
Lotissement les Jardins de l'Estran	1 850 000,00		1 850 000,00	1 639 300,83	110 000,00	100 699,17	
dépenses	1 850 000,00		1 850 000,00	1 639 300,83	110 000,00	100 699,17	

DECISION :

- ⇒Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-3,
- ⇒Vu la délibération n°15.09.12 du Conseil Municipal en date du 16 septembre 2015,
- ⇒Vu l'avis de la Commission finances en date du 13 décembre 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DELIBERATION :

Le Conseil Municipal, par 31 votes pour et 1 contre (Monsieur BELLLOT),

- Actualise l'échéancier des crédits de paiement, tel que présenté ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire, ou ses représentants dûment habilités, à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.
- Précise que les crédits sont inscrits aux budgets 2017 et 2018.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.*